



PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
21 janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Aurore COUTHIER, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Frédéric LECLERCQ, Christine GRUERE-DUBREUIL, Renaud MAURER, Julien GAUTHEY, Loren PARIS, Pascal GERMAIN

Secrétaire de séance : Aurore COUTHIER

ORDRE DU JOUR

- ✓ Location parcelle à planter « Sous-bois Noël et Belles Filles » : approbation des baux
- ✓ Logement Ecole : 3 devis à actualiser
- ✓ Peintures terrain de handball
- ✓ Questions et informations diverses :
 - Emplacement hôtels à insectes
 - Bail Perco
 - Toiture bal : devis

1°) Location de parcelle située au lieu-dit : « Sous Bois de Noël et Belles Filles »

a°) Location de parcelle située au lieu-dit : « Sous Bois de Noël et Belles Filles » : Mme Aurélie BERTHOD
(Délibération n° 1/25)

Le Maire rappelle que suivant le tirage au sort effectué lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2024, Madame **Aurélie BERTHOD**, qui répondait aux critères définis pour postuler, a obtenu le **Lot A – Partie Nord : surface 21 a 71 ca**

Madame **Aurélie BERTHOD** représentant le « **Domaine Aurélie BERTHOD** » s'est engagée à louer la surface suivant le document d'arpentage établi le 07 janvier 2025 par le Cabinet TT Géomètres-Experts de Beaune.

Lot A – Partie Nord : surface 21 a 71 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix POUR, 0 CONTRE

⇒ **Approuve la location à Mme Aurélie BERTHOD représentant le « Domaine Aurélie BERTHOD »**

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature
AD	194	Sous Bois de Noël et Belles Filles	2 a 22 ca	AOC Pernand
	195		1 a 96 ca	
	414		54 ca	
	420		1 a 97 ca	
	422		6 a 70 ca	
	427		4 a 61 ca	
	429		3 a 71 ca	
TOTAL			21 a 71 ca	

- ⇒ **Le bail sera conclu pour une durée de vingt-cinq années entières et consécutives à partir de l'année de plantation soit 2026 impérativement**
- ⇒ **Fermage : 9 hl 12/ha à partir de la 6eme année de la plantation soit 2031**
- ⇒ **Plus 24 bouteilles de Pernand-Vergelesses dues dès la première récolte**
- ⇒ **Les frais de notaire seront supportés par Mme Aurélie BERTHOD.**

Le Maire est autorisé à signer le bail.

b°) Location de parcelle située au lieu-dit : « Sous Bois de Noël et Belles Filles » : Mme Alexandra PETIT
(Délibération n° 2/25)

Le Maire, « partie prenante », quitte la salle du Conseil Municipal

Monsieur Rémi Rollin, 1^{er} Adjoint, rappelle que suivant le tirage au sort effectué lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2024, Madame Alexandra PETIT, qui répondait aux critères définis pour postuler, a obtenu le **Lot B – Partie Sud : surface 22 a 59 ca**

Madame Alexandra PETIT représentant le « Domaine Françoise Jeanniard » s'est engagée à louer la surface suivant le document d'arpentage établi le 07 janvier 2025 par le Cabinet TT Géomètres-Experts de Beaune afin d'attribuer un numéro unique sur la parcelle

Lot B – Partie Sud : surface 22 a 59 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 09 voix POUR, 0 CONTRE

- ⇒ **Approuve la location à Mme Alexandra PETIT représentant le « Domaine Françoise Jeanniard »**

Section	Numéro	Lieu dit	Contenance	Nature
AD	192	Sous Bois de Noël et Belles Filles	2 a 57 ca	AOC Pernand
	421		1 a 88 ca	
	423		7 a 38 ca	
	425		2 a 68 ca	
	428		5 a 36 ca	
	430		2 a 72 ca	
TOTAL			22 a 59 ca	

- ⇒ **Le bail sera conclu pour une durée de vingt-cinq années entières et consécutives à partir de l'année de plantation soit 2026 impérativement**
- ⇒ **Fermage : 9 hl 12/ha à partir de la 6eme année de la plantation soit 2031**
- ⇒ **Plus 24 bouteilles de Pernand-Vergelesses dues dès la première récolte**
- ⇒ **Les frais de notaire seront supportés par Mme Alexandra PETIT.**

Monsieur Rémi Rollin, 1^{er} Adjoint, est autorisé à signer l'acte.

2°) Dossier de déclaration préalable déposé par M. Gilles Arpaillanges, Maire – Désignation d'un membre du Conseil municipal pour statuer sur la demande.

(Délibération n° 3/25)

Aux termes des dispositions de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme « Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune ou de l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il ne peut pas signer de document d'urbanisme le concernant. Mme Virginie Léger, 2eme Adjointe au Maire, se propose pour signer tous les documents

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 09 voix POUR, 0 CONTRE :

- **De désigner Mme Virginie Léger, 2eme Adjointe au Maire, pour signer l'ensemble des documents d'urbanisme concernant M. le Maire.**

3°) Questions et informations diverses

✓ Chats :

Pascal Germain, 3eme Adjoint, informe les membres du Conseil qu'afin de contenir la prolifération des chats « sans maître », l'Association Animalliance pourra mettre à disposition des cages afin de récupérer les chats. Les chats seront ensuite stérilisés et seront remis dans leur habitat naturel.

Une information sera transmise à la population avant que les cages soient disposées pour une durée d'une nuit. Ceci afin que des chats ayant déjà un maître ne soient pas piégés.

✓ Réfection toit : logement école

De nouveaux devis actualisés seront demandés auprès des entreprises afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental.

✓ Bail Perco

Le Maire informe que le projet de bail sera présenté à l'Association Le Perco la semaine 5 pour avancer sur sa validation définitive.

✓ Toiture bal

Le devis déjà proposé pour sa mise en sécurité doit être réactualisé.

✓ Peinture terrain de Hand

Un devis sera demandé afin de prévoir la réfection du marquage du terrain de hand.

✓ Hôtel à insectes

Le Conseil souhaite une réflexion sur l'emplacement des 2 hôtels à insectes et souhaite que les enfants du village soient associés au projet.

✓ Sécurisation RD 18

Rémi Rollin, 1^{er} Adjoint, informe qu'une étude vient d'être transmise par le Conseil Départemental concernant une sécurisation de la RD 18 afin de limiter la vitesse excessive.

Le dossier suit son cours et sera évoqué lors du prochain conseil.

✓ Effraction fenêtre école local association

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une effraction sans vol a eu lieu durant la période de Noel sur le bâtiment de l'école. Un vasistas a été cassé. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Nuits St Georges par le Maire. Une déclaration de sinistre a été adressée à l'assurance de la Commune.

✓ Cimetière

Le sujet des tombes à l'abandon va être repris.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h